

Département du

Calvados

Arrondissement de

Lisieux

--

N°2025-60

--

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE SAINT-PIERRE-EN-AUGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Pierre-en-Auge, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de la commune déléguée de Saint Pierre sur Dives, sous la présidence de Monsieur Jacky MARIE, Maire.

La convocation a été adressée le 17 juin 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jacky MARIE, **Maire**

Adjointe au Maire :

M. Gilles LEMARIE, M. Michel DAIGREMONT, M. Alain MARIE, Mme Jocelyne FOUQUES, M. François BUFFET, Mme Barbara DELAMARCHE, Mme Yvelise DUMONT-ELIE

Conseillers municipaux :

Mme Marie-Jeanne AGIS, M. Jean-Pierre AGIS, Mme Joëlle AUBERT, Mme Mathilde BACHELEY, Mme Marie-Hélène BESNIER, M. Gérard BISSON, Mme Sonia BUTANT, M. Remi DEBARD, Mme Liliane DEPARIS, Mme Brigitte FERRAND, Mme Valérie FOUQUES, Mme Sonia GRIERE, Mme Nicole LABARRE, Mme Elisabeth LACHAUME, Mme Josiane LETOURNEUR, Mme Sonia OLIVIERO, M. Jean-Pierre PARAGE, Mme Nicole PERRÉE, M. Dominique PICOT, M. Théo PIEDNOEL, Mme Sylviane PRALUS, Mme Claire RIVIERE, Mme Catherine SADY, M. Gilbert TIRARD, M. Michel VAN DER WAGEN

PROCURATIONS :

M. Régis COLLEVILLE	donne pouvoir à	M. Jacky MARIE
M. Hubert PITARD-BOUET	donne pouvoir à	M. Alain MARIE
Mme Annie MOTTE	donne pouvoir à	Mme Joëlle AUBERT
M. Frédéric RUSSEAU	donne pouvoir à	Mme Liliane DEPARIS
M. André TRIGER	donne pouvoir à	M. Michel VAN DER WAGEN
Mme Brigitte MADELINE	donne pouvoir à	Mme Claire RIVIERE
M. Loïc BONNISSANT	donne pouvoir à	Mme Josiane LETOURNEUR
M. Benjamin CHALOT	donne pouvoir à	Mme Jocelyne FOUQUES
M. Luc DEREPAIS	donne pouvoir à	Mme Brigitte FERRAND
M. Pierre LECOQ	donne pouvoir à	M. Dominique PICOT
Mme Annie PARÉ	donne pouvoir à	Mme Mathilde BACHELEY
M. Francis BLOT	donne pouvoir à	M. Michel DAIGREMONT
M. Claude LACOUR	donne pouvoir à	Mme Sylviane PRALUS
M. Christophe ROBERT	donne pouvoir à	Mme Catherine SADY

ABSENTS / EXCUSÉS :

Mme Danièle JAMET, M. Denis DUBOIS, M. Olivier ANFRY, Mme Hélène PERREE, M. Emmanuel CHOTTARD, M. Bruno GOURDEL, Mme Véronique GOURDEL, M. Jean-François HOTTON, M. Denis ROCHERIEUX, Mme Séverine ROCHERIEUX,

Membres en exercice : 57

Membres présents : 33

Nombre de procurations : 14

Accusé de réception en préfecture
014-200064798-20250626-DELIB2025-60-DE
Date de télétransmission : 26/06/2025
Date de réception préfecture : 26/06/2025

Madame Brigitte FERRAND a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2025-60- TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES ET RENOUELEMENTS

Rapporteur : Monsieur Gilles LEMARIÉ

La Commune souhaite mettre à jour les tarifs des concessions funéraires, pour y inclure les tarifs concernant les renouvellements de concessions funéraires : emplacement caveau, columbarium, caves urnes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'instaurer les nouveaux tarifs des concessions funéraires comme suit :

TARIFS CONCESSIONS FUNÉRAIRES SAINT-PIERRE-EN-AUGE**TARIFS ACHAT DE CONCESSIONS FUNÉRAIRES**

EMPLACEMENT CAVEAU/PLEINE TERRE POUR ADULTES	
30 ANS	200 €
50 ANS	350 €
EMPLACEMENT CAVEAU/PLEINE TERRE POUR ENFANTS DE MOINS DE 10 ANS	
30 ANS	100 €
50 ANS	175 €
COLUMBARIUM (inclus prix de la case)	
15 ANS	800 €
30 ANS	950 €
50 ANS	1 100 €
CAVE URNE (inclus prix de la cave urne)	
15 ANS	450 €
30 ANS	480 €
50 ANS	630 €
VACATION FUNÉRAIRE	25 €

TARIFS RENOUELEMENT DE CONCESSIONS FUNÉRAIRES

EMPLACEMENT CAVEAU/PLEINE TERRE POUR ADULTES	
30 ANS	200 €
50 ANS	350 €
EMPLACEMENT CAVEAU/PLEINE TERRE POUR ENFANTS DE MOINS DE 10 ANS	
30 ANS	100 €
50 ANS	175 €
COLUMBARIUM (inclus prix de la case)	
15 ANS	800 €
30 ANS	950 €
50 ANS	1 100 €
CAVE URNE	
15 ANS	160 €
30 ANS	190 €
50 ANS	340 €

Tarif renouvellement cave urne : prix d'achat – 290 € (prix cave urne TTC devis 2025) = montant renouvellement

Tarif renouvellement columbarium : Coût pour la commune : 9 152 € (prix d'un columbarium devis 2024) / 7 (le nb de case) =
1 307,43 € coût par case

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable des membres de la Commission Ressources en date du 3 juin 2025 ;

Accusé de réception en préfecture
014-200064798-20250626-DELIB2025-60-DE
Date de télétransmission : 26/06/2025
Date de réception préfecture : 26/06/2025

ENTENDU l'exposé de Monsieur Gilles LEMARIÉ ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et/ou représentés

- **DECIDE** de fixer les tarifs énoncés à compter du 1^{er} juillet 2025.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,



Brigitte FERRAND

Le Maire

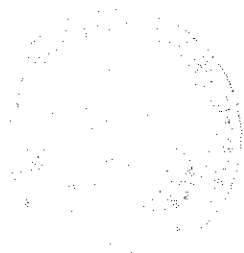


Jacky MARIE

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération est susceptible, dans un délai légal de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, d'un recours gracieux auprès du Maire de St Pierre-en-Auge ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie électronique via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
014-200064798-20250626-DELIB2025-60-DE
Date de télétransmission : 26/06/2025
Date de réception préfecture : 26/06/2025



Accusé de réception en préfecture
014-200064798-20250626-DELIB2025-60-DE
Date de télétransmission : 26/06/2025
Date de réception préfecture : 26/06/2025